

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

Les éco-quartiers et les éco-zonings, deux concepts d'avenir à définir.

7 formation

Sensibilisation et participation, un des thèmes de la première journée de formation.

Rencontre avec Robert Gillard, catu à Erquelinnes.

9 recherche doctorale

Recherche des conditions de coproduction des espaces verts, dans un contexte de régénération urbaine. Entretien avec Julie Deneff.

11 journée des chercheurs

Présentation des travaux et réflexions pour l'avenir.

12 publications

Juillet 2010

Edito

N° 24

Par Ghislain Geron¹

Comme chaque année à pareille époque, la discussion sur le prochain programme de travail de la CPDT entre dans sa phase de finalisation. L'enjeu est de taille puisque la Wallonie se trouve aujourd'hui face à quelques défis majeurs qu'elle ne pourra relever sans avoir recours à des études sérieuses, à une expertise solide et à une approche systémique des nombreux paramètres qui influencent notre présent et qui influenceront plus encore demain notre futur.

Certes, les recherches menées jusqu'à présent couvraient un champ très vaste mais le prochain programme de travail en gestation couvrira un champ plus large mais aussi plus centré. Ce paradoxe apparent peut s'éclairer au travers de deux thématiques majeures de la prochaine période de programmation :

- la formation ;
- l'actualisation du SDER.

La formation d'abord. Le développement territorial durable (DTD) ne peut plus demeurer le problème des spécialistes, fussent-ils experts dans leur domaine. Il est aujourd'hui l'affaire de tous puisqu'il s'agit à la fois de changer notre perception des phénomènes et de modifier profondément notre comportement. Il s'agit en fait d'une « *petite révolution culturelle* » voire même d'un changement de paradigme.

Des décisions importantes pour notre avenir sont prises tous les jours dans nos communes, dans nos entreprises, dans nos administrations, dans nos organismes d'intérêt public (OIP), etc.

Face à ce constat, nous avons un devoir essentiel : celui de former les décideurs (petits et grands) pour qu'ils décident en pleine connaissance de cause et en fonction d'objectifs clairs, précis et partagés (« Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il va », disait Sénèque). Je parle ici des CATU bien sûr mais aussi des élus, des membres des CCATM, des fonctionnaires régionaux et communaux, voire des simples citoyens. Toucher tous ces publics nécessitera bien sûr d'utiliser les moyens adéquats que les nouvelles technologies de l'information et de la communication rendent aujourd'hui possibles.

L'autre défi majeur est l'**actualisation du SDER**. Le Gouvernement wallon a en effet clairement exprimé son attente vis-à-vis de la CPDT pour que la fin de la programmation 2010-2011 lui fournisse les éléments pour une actualisation du SDER.

A y regarder de plus près, il ne s'agit pas seulement d'une simple actualisation. Il est en effet précisé dans les textes gouvernementaux qu'il s'agit de définir des options stratégiques :

- pour structurer le territoire ;
- pour favoriser la compétitivité régionale ;
- pour répondre efficacement aux défis climatiques, énergétiques et de mobilité.

Si on analyse cette énumération, il est évident qu'il s'agit d'un véritable plan stratégique de développement territorial dans toutes ses facettes. A cet égard, il est frappant de constater que les 27 directeurs généraux de l'aménagement du territoire des 27 pays européens lors de leur réunion les 10 et 11 mai dernier à Séville ont particulièrement mis en évidence les interactions réciproques entre les différentes politiques sectorielles et la politique de développement territorial d'une part ainsi qu'entre la politique de cohésion et la politique de cohésion territoriale. Le développement territorial se trouve donc au centre d'une stratégie globale de redéploiement de la société.

D'autre part, il est également prévu dans les attentes du Gouvernement que le SDER actualisé puisse accroître son rôle d'orientation et qu'il soit accompagné d'objectifs chiffrés et d'indicateurs d'évaluation. C'est donc à la fois d'une actualisation, d'un élargissement et d'une opérationnalisation du SDER qu'il s'agit.

Enfin, last but not least, il s'agit de réaliser cette opération en partenariat avec toutes les forces vives de Wallonie. Il ne s'agit donc pas de réflexions de chercheurs isolés dans leur tour d'ivoire mais d'un véritable projet collectif, d'un projet de société.

Ce constat nous ramène bien entendu à notre point de départ à savoir notre rôle pédagogique :

- en amont pour permettre aux acteurs de participer activement et de façon pertinente à ce vaste projet (empowerment) ;
- en aval pour bien décider et bien mettre en œuvre chacun dans sa sphère d'activité.

Programme enthousiasmant s'il en est, responsabilité majeure également des chercheurs, de la CPDT et de toutes les parties prenantes à cet ambitieux projet.

Photo de couverture :
panneaux solaires à Maizeret (J.-L. Carentier, Dircom-SPW).

¹ Directeur général a.i. DGO4

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Ghislain Geron, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
ghislain.geron@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 05

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

*Groupe universitaire interdisciplinaire
de développement urbain et rural*
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
ibellefo@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Luce Bellefontaine**

UCL-CREAT

*Centre d'Etudes en Aménagement
du Territoire*
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : **Yves Hanin**
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
B4000 Liège 1
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)
Coordination : **Jacques Teller**
et **Bernadette Vauchel**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. Florence.LECHAT@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Geron
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : commune d'Erquennes, Julie Deneff, Dominique Istaz, Coralie Meuris
Graphisme : Debie Graphic Design
Mise en page : Régis Baudy
Impression : JacOffset

La lettre N° 25
paraîtra en novembre 2010

Eco-quartiers et éco-zonings, deux concepts d'avenir

Les recherches en cours dans la CPDT sur les éco-quartiers¹ et sur les éco-zonings² partent d'un même besoin : clarifier les critères et faire des recommandations qui permettent de définir plus précisément ces deux concepts. Elles utilisent les expériences étrangères, essentiellement européennes, wallonnes, flamandes et bruxelloises pour développer leur réflexion. Toutes deux ont également le souci d'intégrer le quartier ou le zoning dans son environnement et de prendre en compte le bâti existant.

Les éco-quartiers

L'étude consiste à identifier les critères qui interviennent dans la définition des éco-quartiers et à en préciser, dans la mesure du possible, les seuils de performance. L'objectif est de fournir des bases claires aux fonctionnaires régionaux et communaux afin qu'ils puissent traiter les demandes de projet dits d'éco-quartiers, susciter des initiatives et fournir des critères précis et objectivables pour un outil pragmatique. La Région wallonne a aussi demandé aux chercheurs de réfléchir à l'opportunité de créer un label.

Dès le départ, l'équipe de recherche a voulu ouvrir la réflexion et examiner les différentes situations rencontrées en Région wallonne, selon qu'il s'agisse de milieux urbains, périurbains ou ruraux. Pierre Vanderstraeten, pilote de l'étude, insiste : « L'éco-quartier, au sens strict, qui prend en compte des critères de mobilité et de proximité des services, doit être modulé en fonction de toutes ces situations. Il y a eu des réactions intéressantes, lors de la dernière journée

plénière de formation des conseillers en aménagement du territoire, de la part des conseillers travaillant dans les communes rurales face à la question de ce qu'il en était des perspectives d'amélioration des performances environnementales et sociales dans leur commune. Il faut pouvoir répondre aux situations rurales et penser en termes d'éco-villages, éco-bourgs... » C'est pourquoi, les chercheurs ont choisi de prendre en compte trois types d'ag-

glomération dans la définition des critères de l'éco-quartier : la ville, le bourg et le village, pour lesquelles les valeurs à atteindre seront différentes.

Pour coller aux réalités, la recherche ne peut se contenter de prendre en compte les créations de nouveaux quartiers mais doit intégrer la rénovation du tissu existant. Comme le dit Pierre Vanderstraeten, « 90 % de ce qui existera dans trente ans



Le quartier de l'île aux oiseaux, à Mons : un projet d'écoquartier pionnier (Architecte A2M, maître de l'ouvrage Thomas et Piron – Toit et Moi).

¹ La recherche sur les éco-quartiers est réalisée par L. Bellefontaine, V. Bottieau, F. Léonard et C. Meuris sous la direction de P. Vanderstraeten (pilote).

² Celle sur les éco-zonings par A. Bory, C. Dopagne et C. Van der Kaa, sous la direction de E. Sérusiaux (pilote).



Eco-quartiers et éco-zonings, deux concepts d'avenir

existe déjà aujourd'hui. La situation intermédiaire, c'est-à-dire la consolidation d'un noyau existant par la production de quelques centaines, voire quelques dizaines, de nouveaux logements adossés est peut-être la plus fréquente et la plus intéressante : elle permet de jouer un rôle de levier et de tendre vers une amélioration globale des performances écologiques de son environnement. » Ici encore, trois types de projet ont été retenus pour préciser les critères : les nouvelles constructions, les projets mixtes et les rénovations. Ils seront croisés aux types de localisation pour établir des valeurs à atteindre.

Le quartier est un milieu de vie qui intègre différentes activités, telles que les logements, les commerces, les entreprises, les services, les loisirs... La recherche ne peut donc se limiter à l'étude des performances environnementales d'un milieu résidentiel mais doit intégrer tout le contexte de vie et s'ouvrir aux dimensions environnementales, sociales, économiques. « Un éco-quartier n'est pas la somme d'éco-bâtiments ! Il s'agit d'organiser la vie collective et d'y intégrer les différentes fonctions. Le processus de production de l'éco-quartier lui-même est d'ailleurs essentiel. Il suppose une forte implication des habitants et des acteurs concernés dès le début du projet. ». Les aspects sociaux et économiques sont étudiés en interaction avec les paramètres environnementaux afin de permettre une approche systémique. Se pose bien sûr la question de la taille critique de cette entité habitée pour viabiliser un certain nombre de services comme l'école fondamentale, le transport en commun offrant un niveau de service suffisant pour se passer de la voiture... « Il est intéressant de prendre en compte le contexte global et voir comment, par exemple, quelques centaines ou dizaines de logements peuvent renforcer un noyau existant et permettre ainsi d'atteindre le seuil

de viabilité pour des services que cet ancien quartier ne possédait pas avant. La plupart des éco-quartiers qu'on présente aujourd'hui ont une bonne performance environnementale dans le domaine de la construction, de la gestion des eaux ou des déchets mais ils atteignent rarement le seuil de viabilité des services de proximité. Il existe des recommandations quant au nombre d'habitants nécessaire pour viabiliser des services quotidiens accessibles à pied, comme une superette, une école fondamentale, un arrêt de transport en commun structurant : le nombre de 2 000 à 2 500 habitants revient régulièrement. »

La recherche proposera donc des critères avec différents niveaux de performance. En ce qui concerne la consommation énergétique des bâtiments, les données pourront être précises mais dans d'autres domaines ce sera plus difficile, comme

pour la mobilité et la diversité fonctionnelle et sociale : par exemple, est-on proche d'une gare, d'une ligne de transport en commun structurante ou bien atteint-on un seuil d'habitants permettant la transformation du réseau de transport en commun existant ? « L'idéal sera d'atteindre des objectifs de résultats plutôt que des objectifs de moyens, d'autant que les technologies évoluent vite et qu'il s'agit de proposer un outil prospectif. »

Ce qui est important c'est que l'éco-quartier s'intègre dans son milieu environnant et contribue à son développement. Il est toujours la partie d'une agglomération plus vaste, une sorte de sous-système. Dès lors, lorsqu'on envisage d'améliorer ses performances, il faut aussi examiner les performances globales et la relation entre les performances locales et globales. « Il y a des recherches intéressantes au sujet de systèmes composites entre



Un bon exemple de diversité fonctionnelle à Fribourg en Allemagne : un immeuble accueille un rez commercial, deux étages de bureaux et des habitations. Devant, des garages pour vélo et des locaux pour la gestion des déchets.

Eco-quartiers et éco-zonings, deux concepts d'avenir

l'organisation des grands réseaux, comme ceux de fourniture d'énergie, de gestion des eaux ou des déchets, de mobilité mais aussi des réseaux sociaux... qui ont structuré le territoire depuis la période industrielle et les réseaux locaux autonomes qui se développent dans les éco-quartiers. Comment intégrer les qualités des grands réseaux, notamment les effets de solidarité et d'équité qu'ils permettent, et celles des systèmes locaux qui responsabilisent les habitants et où l'on tend vers une autonomie plus grande par la mise en œuvre d'un métabolisme circulaire pour la gestion de l'énergie, des déchets ou encore de l'eau ? Comment combiner ces différents systèmes ? Il faudra éviter que l'amélioration de la performance locale aille à l'encontre de la performance globale. » D'où la difficulté à donner, dans le cadre de ce travail, des valeurs absolues pour une labellisation des éco-quartiers, quand il s'agit en fait d'être attentif à l'interaction avec l'échelle supérieure. « Comment va-t-on réussir à proposer une labellisation qui prenne en compte cette complexité ? Il y a une demande claire pour définir des balises dans les différents domaines, mais il ne faudra surtout pas perdre de vue cette complexité des interactions. »

Les éco-zonings

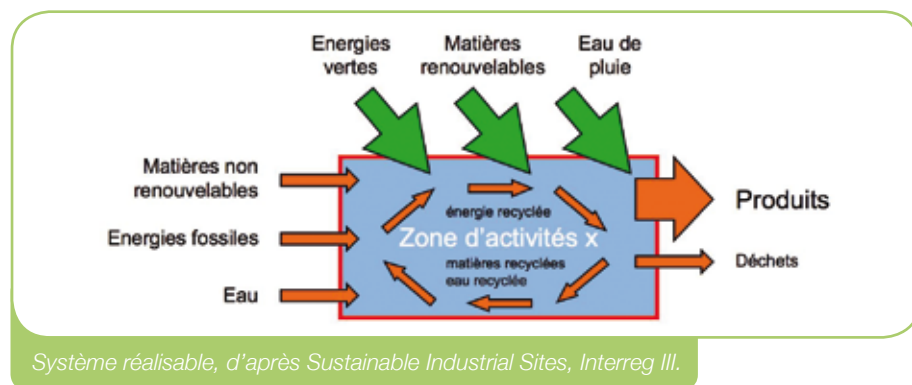
Cette recherche veut également contribuer à la définition opérationnelle d'un concept : ici celui de l'éco-zoning. Pour cela, elle dégage les éléments pertinents à prendre en compte en termes de localisation, d'aménagement et de flux interentreprises dans une perspective de développement durable. La première phase a comporté un « benchmarking » c'est-à-dire un recensement des expériences réalisées dans d'autres régions et des meilleures pratiques applicables aux projets wallons. L'équipe, qui s'est égale-

ment penchée sur la littérature se rapportant aux flux entre entreprises, explique : « Les recherches des années précédentes sur les zones d'activité économique ont pris en compte les composantes de localisation et d'aménagement. Il existe une réelle expertise dans la CPDT à ce sujet sur laquelle on pourra s'appuyer. Mais l'écologie industrielle, au travers des flux interentreprises, est un nouveau sujet dans la CPDT. C'est pourquoi l'équipe a concentré ses forces sur cet aspect de l'étude. » L'écologie industrielle apparaît en effet dans la littérature comme un principe d'action et d'organisation central. Elle se base sur l'hypothèse que le système industriel peut être appréhendé en tant que forme particulière d'écosystème. Elle vise notamment, à travers l'analyse systémique des flux, à un fonctionnement économe en ressources : par exemple, les déchets et surplus énergétiques des uns, au lieu d'être éliminés, deviennent ressources pour les autres.

Le recensement des expériences identifie de nombreux cas dans les régions frontalières mais aussi en Asie et en Amérique du Nord, où le développement de parcs éco-industriels est encadré depuis de nombreuses années. En Europe, un exemple connu est celui de Kalundborg au Danemark, qui s'attache à optimiser l'utilisation de l'eau, économiser l'énergie et réutiliser les déchets. Il constitue une

référence pour tout projet d'écologie industrielle. En Région wallonne, le zoning de Kaiserbaracke, dans la commune d'Ambève, accueille des entreprises de la filière bois et une cogénération biomasse, impliquées dans plusieurs synergies de matière et d'énergie. Par ailleurs, le canton de Genève ou la ville de Lille ont mis en place des études du métabolisme de leur territoire. « L'étude du métabolisme leur a permis de mesurer les flux qu'ils importaient et qu'ils exportaient, ainsi que ce qu'ils avaient comme stock, par exemple en eau, en énergie, en papier, en matériaux de construction etc. Sur cette base, ils ont identifié les possibilités d'actions, assez nombreuses, et mis en œuvre les plus pertinentes. La démarche est aussi intéressante en termes sociaux, car elle permet de repérer sur le territoire des opportunités d'activités, et donc d'emplois qui ne seront pas délocalisables. » Les échanges interentreprises génèrent en effet de nouvelles activités de reconditionnement ou de recyclage, qui demandent généralement des emplois peu qualifiés et d'économie sociale.

La recherche a aussi montré l'importance des structures associatives existantes dans les projets. « La caractéristique principale qui se dégage de la littérature, c'est que le fondement pour que se développe l'écologie industrielle au sein des zones d'activité est la mise en relation





Eco-quartiers et éco-zonings, deux concepts d'avenir

des acteurs et l'instauration d'un climat de confiance. Une mise en réseau entre entreprises permet aux acteurs de se connaître et de se faire confiance, ce qui se traduit alors parfois par des accords bilatéraux entre elles. Une association qui gère une zone d'activité économique peut identifier ce qui est possible de faire au niveau des flux d'énergie, de déchets... On a donc étudié des exemples de clubs ou d'associations d'entreprises comme « Ecopal » à Dunkerque ou « le Club d'écologie industrielle de l'Aube ». Ces démarches nous semblent d'autant plus intéressantes que notre cahier des charges demande le recensement des modalités pratiques et des acteurs. »

L'écologie industrielle se caractérise par une vision à long terme. Elle concerne les synergies de substitution (lorsque les déchets de l'une deviennent ressources de l'autre) mais aussi de mutualisations (par exemple la mise en commun pour l'approvisionnement énergétique). « Il faut bien sûr définir des niveaux de performance plus exigeants que ceux atteints dans le cadre des pratiques traditionnelles. Mais pour les zones existantes, il est

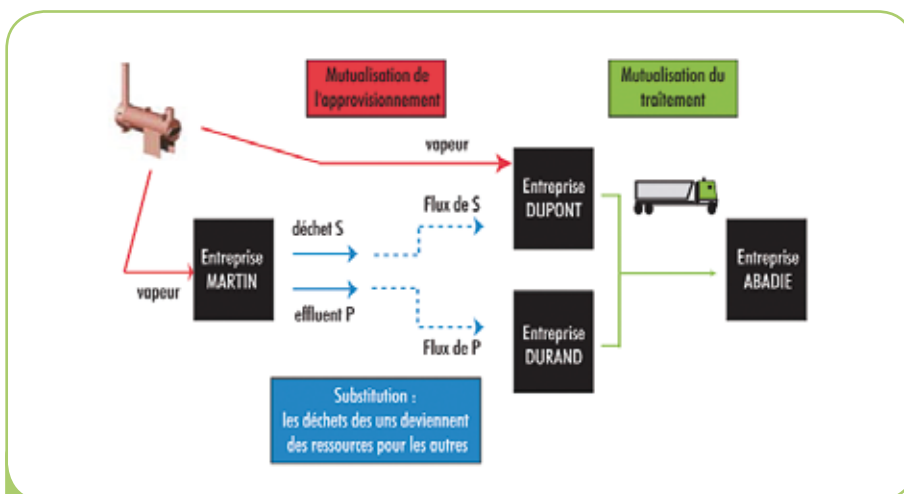
aussi évident qu'il ne faut pas demander trop tout de suite. Il faut surtout avoir une démarche incrémentale qui consiste à aller à chaque fois un peu plus loin, par l'évaluation régulière de la situation puis les améliorations successives... C'est sur cette base que l'on pourra faire évoluer les 220 zones d'activité économique déjà existantes en Wallonie. Il ne faut pas que le concept soit seulement applicable aux quelques nouvelles zones qui s'ouvriront dans le futur ; il faut aussi et surtout que les autres zones s'améliorent. » Dans un éco-zoning, la structure de gestion mise en place devrait permettre cette dynamique, en s'impliquant dans l'aménagement durable, la gestion environnementale et l'écologie industrielle, en améliorant les performances de la zone et en incitant chacune des entreprises à s'engager sur la même voie.

A partir des constats, l'équipe de recherche se penche sur les critères à prendre en compte pour définir un éco-zoning. Une complication est le fait que chaque zone d'activité a ses propres caractéristiques et qu'elle peut difficilement être comparée aux autres en termes de types

d'entreprises qui sont présentes, de superficie, de localisation... « Par exemple, il est difficile de déterminer un critère unique de bonne localisation du point de vue de la mobilité car il y a les déplacements des travailleurs, des marchandises, des clients... Or selon les profils des entreprises, ce qui est central dans un cas ne le sera pas dans l'autre. Le critère défini devra donc assumer cette diversité de situations, il devra se décliner en un ou plusieurs indicateurs quantifiables dont la valeur cible sera fonction du type de zone d'activité. »

Il existe quelques références qui peuvent servir de base dans la recherche de critères d'évaluation pour les projets d'éco-zoning. Les Chinois, par exemple, utilisent des standards, partiellement quantitatifs, pour divers types de parcs éco-industriels. Aux Pays-Bas et en Flandre, des études ont été menées pour définir des critères qualitatifs des « Duurzame bedrijventerreinen », des terrains d'activité économique durables. Des objectifs et des principes doivent être respectés par les zones. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le label « Entreprise écodynamique » offre une réflexion intéressante : « Même si l'échelle est celle de l'entreprise et non celle du zoning, la préoccupation est semblable : dépasser, en instaurant un label unique, la diversité des profils. Cependant, en ce qui nous concerne, il faudra encore élargir cette piste de réflexion, en passant de l'échelle de l'entreprise à celle de la zone d'activité, ce qui ne sera pas facile. »

Une grille de critères est actuellement en cours de développement. Quoiqu'il en soit, l'équipe insiste en guise de conclusion : « L'idée n'est pas de faire de l'éco-zoning un îlot de durabilité dans un monde non durable, mais bien un îlot de durabilité qui entraîne son environnement vers plus de durabilité. »



Exemple de synergies éco-industrielles : mutualisation de l'approvisionnement et du traitement, substitution de déchets (source : Ecosind, 2006).



Sensibilisation et participation



Robert Gillard / Gradué en construction

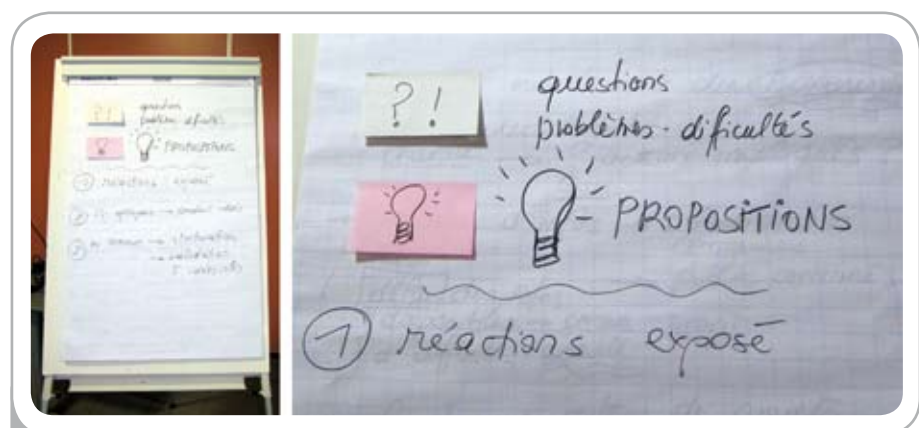
Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme depuis 2005, et conseiller en mobilité depuis 2009, dans la commune d'Erquelinnes.

Erquelinnes est une commune semi-rurale du Hainaut, d'environ 10 000 habitants, regroupant le petit centre d'Erquelinnes et cinq autres villages. C'est également une commune frontalière à la France.

La première journée de la formation continuée 2010 des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme s'est tenue le 23 mars à Charleroi. Un moment important pour prendre la mesure des enjeux territoriaux qui se posent face aux nombreux défis du 21^{ème} siècle et pour prendre conscience, en tant que élus, de leur rôle dans ces processus. Les changements climatiques, le pic pétrolier et la croissance de la population imposent en effet de réduire les déplacements en voiture, d'augmenter l'usage des transports en communs et donc d'aménager le territoire autrement. Le projet de villes, périphéries et campagnes du 21^{ème} siècle, présenté par le représentant du Ministre, Michel Dachelet, met l'accent sur le renforcement des centres urbains et périurbains (dans la campagne, des villages centres et ceux près des gares), sur le frein à l'urbanisation et sur la préservation de la ruralité en dehors de ceux-ci. Dans ce contexte, les terrains proches des services et des gares SNCB et TEC sont bien sûr considérés à haut potentiel de développement. Mais concilier la population avec une plus grande compacité et densité dans ces centres demande aussi d'inventer de nouveaux quartiers urbains, ruraux, d'activités économiques, comme les éco-quartiers et éco-zonings (voir le

dossier, en pages 3 à 6). Robert Gillard, conseiller à Erquelinnes, explique : « *Dans notre commune semi-rurale, il n'y a pas de grands enjeux par rapport au discours du Ministre. Il y a peu de projets, ceux-ci sont très ponctuels et menés sans réelle vision globale politique. C'est surtout la gestion du quotidien qui accapare l'essentiel de mes disponibilités et il reste peu de place pour la prospection et le débat d'idées. La concrétisation des fiches-actions du Plan Intercommunal de Mobilité est à ce titre beaucoup plus porteur d'intentions.* »

Pour parvenir à cet objectif ambitieux d'un urbanisme de projet et modifier les comportements, l'adhésion de la population est essentielle et passe par l'information et la sensibilisation par rapport aux défis, le développement de débats entre tous les acteurs sur les mesures à mettre en œuvre et la participation au projet. Les Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, à la croisée entre les autorités communales, la population, les auteurs de projet... ont une place dans cette dynamique de changement et de construction du projet. C'est pourquoi la fin de la matinée de cette journée de



Un des ateliers du J1, sur le thème de la sensibilisation : un moment de réflexion en petit groupe.



Sensibilisation et participation

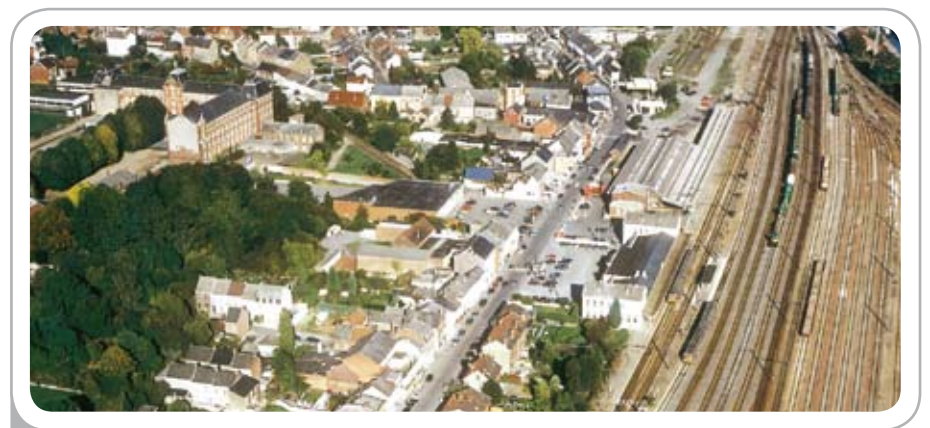
formation fut consacrée à des ateliers en petits groupes visant à discuter du projet et à faire des propositions concrètes autour des sujets comme les outils et le rôle des différents acteurs, la sensibilisation, les grands équipements à l'échelle supracommunale, la ville, les périphéries et campagnes du 21^{ème} siècle.

Robert a choisi l'atelier dédié à l'information, la sensibilisation et la participation. A l'échelle communale, l'aménagement passe par la production de projets co-produits, sur base d'une concertation et négociation débouchant sur un consensus, ce qui suppose la confiance entre les différents acteurs sachant que les intérêts et les temporalités sont parfois divergents. Plusieurs types de questionnement sont abordés dans le débat : comment communiquer la philosophie du développement territorial ? Les idées ne manquent pas en ce qui concerne les outils d'éducation des enfants et des citoyens, la simplification du vocabulaire dans les enquêtes publiques... tout en précisant que cette philosophie doit percoler à travers un travail de fond général et non via les Conseillers. Cependant « *individuellement, je peux intervenir lors d'une demande de permis, par exemple en parlant des primes sur les panneaux photovoltaïques...* » Qu'en est-il des projets et des outils ? A ce niveau, Robert et d'autres Conseillers sont surtout préoccupés par la hiérarchisation de l'information : « *Les séquences d'information devraient être mieux organisées. Nous avons besoin d'une grande clarté lors d'un changement dans la législation et lors de la création ou de la modification d'outils, que ce soit au travers de circulaires, de débats, de formation... Afin de digérer et de s'approprier pleinement l'information, un délai est nécessaire entre le moment où nous la recevons en tant que conseillers, sa transmission à la population puis la mise en œuvre de la législation*

ou de l'outil. Par ailleurs, nous aimerions des débats sur l'opportunité des mesures et être consultés pour notre expérience sur le terrain. »

Robert suit la formation continuée depuis le début. « *La formation m'apporte beaucoup. C'est une expérience qui développe notamment le regard sur les projets. Quand j'ouvre un dossier je vois tout de suite si c'est un projet qui tient la route ou pas, je suis plus critique. J'aime la méthode utilisée dans les modules de formation : c'est une manière participative dans laquelle on est vraiment impliqué et j'y apprends beaucoup avec plaisir.* » Cette année, il participe au module gouvernance, négociation, communication. Celui-ci aborde, sur base d'exemples vécus par les conseillers et de cas pratiques, différentes formes de participation et d'implication des acteurs de la vie communale, en intégrant des outils de communication et de négociation. Le conseiller doit à la fois négocier avec ces interlocuteurs et produire une synthèse de l'ensemble de ces contributions qui le conduira à formuler une proposition de décision au Collège. L'ensemble de ces processus de concertation, qui peut s'appeler « *gouvernance* », requiert des outils de communication, de négociation,

de concertation pouvant conduire à la co-production de projet de décision. L'objectif du module est d'inciter les participants à la prise d'initiative au sein de leur commune, tout en les aidant à gérer les difficultés inhérentes aux relations interpersonnelles. Robert explique : « *J'aimerais être plus efficace dans mes contacts avec les gens et avec le collège. Lors de l'Agenda 21 et de la formation de Conseiller en mobilité, j'ai eu à chaque fois une journée consacrée à la sensibilisation et à la participation, qui sont des éléments importants. Comme je suis aussi secrétaire de la CCATM, je prends souvent la parole pour expliquer les dossiers, je cherche une manière efficace de communiquer, d'aller à l'essentiel sans perdre de vue ce que je développe. Je voudrais aussi pouvoir gérer et limiter non seulement les réactions négatives des gens devant des dossiers qui deviennent de plus en plus difficiles, mais aussi mes réparties parfois abruptes ! Je voudrais m'améliorer dans la manière de les aborder car souvent, je répète les mêmes choses sans être entendu. Cependant, ce n'est peut-être pas sans influence ? Une des formatrices nous dit souvent que pour se faire entendre, il ne faut pas avoir peur de se répéter ! »*



Le petit centre d'Erquelines, avec le site de la gare qui est en projet de réaménagement (photo avant travaux).



Recherche doctorale

Des parcs dans la ville



Julie Deneff / Académie Louvain

Architecte (2000). Titulaire d'un DEA en urbanisme et développement territorial (2004). Assistante mi-temps en Urbanisme à l'UCL.

La thèse de Julie, commencée en janvier 2004, a comme titre actuel : « D'espaces (ou)verts en paysage(s) urbains : vers une esthétique de l'ouverture – Ou la recherche des conditions de coproduction d'espaces verts dans le contexte de régénération urbaine ». Elle est réalisée sous la direction de Bernard Declève, professeur à la Faculté d'Architecture, d'Ingénierie architecturale et d'Urbanisme de l'UCL.

Dans sa recherche doctorale, Julie Deneff analyse, à travers trois parcs situés dans des quartiers à réhabiliter, la relation entre le design de l'espace, les usages et représentations et le processus de projet. Les parcs sont le Spoor Noord à Anvers, Saint-Léonard à Liège et le projet du site de Tour&Taxis à Bruxelles. La recherche utilise les concepts de paysage et d'esthétique pour interroger, dans le processus du projet, la production de sens commun et les interactions entre les acteurs politiques, économiques et usagers de l'espace. Le paysage serait indicateur de sens car, en tant que représentation, il permet de relever le sens accordé à un territoire par ses usagers. Le paysage serait outil de médiation dans le projet car il permet aux acteurs (politiques, techniques, économiques, habitants, usagers) de se communiquer leurs représentations, voire de produire des représentations communes sur lesquelles construire le projet ensemble. Le paysage serait une des conditions de la coproduction, à savoir une production du projet qui intègre l'ensemble des acteurs. Julie précise : « Je suis partie de la question de la médiation dans le projet urbain. Le concept de paysage m'a menée à la question de la nature dans la ville et dans les projets urbains. Le jeu des acteurs y est complexe : il s'agit de voir comment cela se traduit dans l'espace du parc, par

exemple dans la façon dont le parc s'intègre dans son environnement proche, se connecte au tissu existant, dans le travail des limites et des accès, des espaces et des ambiances, des parcours... J'utilise le concept d'esthétique pour faire un lien entre le processus qui a conduit à l'aménagement et l'aménagement lui-même. C'est une analyse à l'échelle du design urbain. Mais à travers l'étude du processus, j'essaie de faire les liens avec les autres échelles de projet sur la ville. Par exemple, le parc Saint-Léonard s'inscrit à l'échelle des projets de renouvellement urbain des quartiers, notamment de la ZIP/QI du quartier Nord-Saint-Léonard, mais aussi à l'échelle de l'agglomération urbaine, avec la promenade des Coteaux. »

Les caractéristiques des trois parcs sont assez diversifiées d'un point de vue du type d'espace et de l'insertion dans la structure urbaine mais il est clair que les mêmes questions apparaissent dans chacun des cas, qu'il s'agisse du réaménagement de friches urbaines, du renouvellement de quartiers dégradés ou de l'amélioration globale de l'image de la ville. Se pose, à travers l'aménagement de l'espace vert, la façon dont on peut recréer une nouvelle centralité dans un quartier et dans une ville, dont on peut redonner une structure et une cohérence à un tissu hétérogène.

L'intérêt à comparer différentes cultures de projet, notamment dans l'étude du processus mis en œuvre, est d'analyser l'évolution des structures et des modes opératoires des acteurs publics, économiques et de la société civile, ainsi que les interactions entre eux. « A Liège, dans le travail de gestion et d'animation du parc Saint-Léonard, le projet de maillage des Coteaux qui n'est pas encore terminé oblige à une réflexion continue sur les types de plantations, les espaces qu'on aménage et les modes de gestion qu'on y applique. En ce qui concerne le site de Tour&Taxis, le jeu des acteurs est encore différent car le site est privé et, de ce fait, les intérêts économiques sont à négocier avec les enjeux de développement locaux et régionaux. Il y a à la fois un réel enjeu régional d'attractivité du site mais aussi de réponse aux besoins des habitants des environs en espaces publics, verts et de récréation. En témoignent déjà les usages existants sur le site : l'installation d'un potager collectif, l'organisation d'animations et plaines de jeux pour les enfants, les jeunes, etc. »

En conclusion, il s'agit d'espaces publics ouverts, hybrides, avec des usages multiples, qui demandent un aménagement adapté et un mode de gestion particulier. Les conclusions seront de montrer l'im-



Des parcs dans la ville

portance de la multifonctionnalité et de l'évolutivité des espaces. Le processus va bien au-delà de la planification, de la programmation et de l'aménagement de l'espace ouvert. « *Le parc évolue et nécessite une adaptation permanente de*

ses modes de gestions mais aussi l'intégration dans les autres dynamiques de développement urbain. Cela nécessite de faire les liens avec les autres projets de renouvellement urbain alentours et de s'intégrer dans les projets de maillages

écologiques et de développement de la mobilité douce comme c'est le cas à Liège avec les Coteaux ou à Anvers avec la mise en œuvre du scénario de l'Eco-ville défini dans le schéma de structure. »

Le parc Spoor Noord à Anvers est aménagé sur une friche ferroviaire. Il a été ouvert au public à l'été 2008, après que le projet ait fait l'objet d'un programme de participation animé par une cellule spécifique de la Ville. La partie ouest est dédiée aux fonctions culturelles et de loisirs, celle de l'est aux sports. Le centre de l'animation s'organise autour de jeux d'eau et d'une plaine de jeu installée à l'entrée d'un grand hangar ferroviaire restauré, espace public couvert à multi-usages. D'autres bâtiments ferroviaires, en cours de réhabilitation, sont destinés à



Anvers : le parc Spoor Noord, avec ses jardins d'eau, ses jeux et le bar Cargo, attire durant les mois d'été des habitants de toute la ville.

accueillir des équipements collectifs, des fonctions administratives et de l'horéca. Le parc se développe le long d'un « boulevard » piéton qui traverse le site d'est en ouest. Son unité est définie par le modelage du sol et l'étendue engazonnée dans laquelle serpentent des chemins en béton et pavés récupérés sur le site.

Le parc Saint-Léonard à Liège se situe à l'endroit où la Meuse et le bas des coteaux de la colline de la citadelle sont les plus proches. Il fait transition entre le cœur historique de la ville et le quartier industriel de Saint-Léonard. En 1981, un projet d'autoroute avait transformé le site en une friche urbaine. Dans les années 1990, la Ville a racheté le terrain à l'Etat pour en faire un parc, tandis que des projets de régénération urbaine ont été menés dans les deux quartiers le bordant. Le quartier Saint-Léonard a été inscrit en 1998 en Zone d'initiative privilégiée et Quartier d'initiative dont le parc devint un des projets. Celui-ci prolonge la séquence des réaménagements d'espaces publics du cœur historique de la ville et constitue le point d'ancrage du réseau de promenades développé dans le cadre de la valorisation touristique des Coteaux de la Citadelle. L'aménagement du parc s'est achevé en 2001. Il se développe en une succession d'espaces de transition entre le paysage végétal et boisé et le paysage urbain et minéral : au pied des Coteaux s'étendent successivement un verger servant de solarium, une plaine de jeu et un terrain de sport, une vaste esplanade minérale bordée de drèves arborées et refermées par des auvents, un parking planté. Une passerelle descend en pente douce depuis le bas des coteaux jusqu'à l'esplanade, surplombant un plan d'eau.

Le site de Tour&Taxis à Bruxelles, friche ferroviaire qui servait autrefois de site de douanes, forme une enclave dans un tissu urbain mixte. Le propriétaire actuel est la société T&T Project sa, qui a restauré les premiers bâtiments pour y installer des surfaces de



Liège : le parc Saint-Léonard, au pied des coteaux boisés de la citadelle, s'ouvre sur la ville.

commerce et de bureau ainsi que des espaces événementiels. Un permis est introduit (et accordé sous conditions) pour le développement du reste de l'espace. Parallèlement, un Schéma directeur a été réalisé par la Région de Bruxelles-Capitale, avec pour objectif de définir, sur base d'une démarche participative et en accord avec l'ensemble des acteurs, les grandes lignes du développement du site. Parmi celles-ci figure l'aménagement d'un grand espace vert public d'échelle régionale. Il correspond à la demande des habitants voisins qui disposent de peu d'espaces publics et qui craignent de se voir exclus du nouveau quartier. Il s'inscrit dans les projets d'intérêts régionaux et est fortement lié aux projets locaux de rénovation urbaine en cours dans les quartiers alentours. Tous ces dispositifs de projet font l'objet d'une mobilisation assez forte des comités de quartiers et d'acteurs associatifs.



Journée des chercheurs

Présentation des travaux, réflexions pour l'avenir

Le 17 mai dernier, la CPDT organisait une journée des chercheurs à Louvain-la-Neuve. C'était l'occasion de partager la réflexion sur les recherches en cours mais aussi sur les pistes d'avenir. L'ouverture de la journée par Ghislain Geron, coordinateur de la CPDT et Directeur Général de la DGO4, la présentation des attentes de l'administration par Christian Bastin et la présentation du point de vue du Ministre de l'Aménagement du territoire par David Morelle ont donné vie aux orientations d'avenir de la CPDT.

Les défis du développement territorial durable sont énormes et demandent plus que jamais des recherches approfondies débouchant sur des résultats précis. La volonté de la Région wallonne est d'actualiser le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) afin d'élaborer un véritable plan stratégique territorial capable de répondre aux enjeux humains, environnementaux et énergétiques. La CPDT, dans ses fonctions de recherche et de formation, a un rôle d'orientation important à jouer pour donner les moyens de réflexion, de précisions dans les termes utilisés et pour élaborer des données qualitatives et quantitatives pertinentes permettant à la Région de choisir des objectifs en toute connaissance et de s'assurer par la suite de l'évolution de ces objectifs. L'approche supracommunale ainsi que suprarégionale sera évidemment stratégique et demandera une réflexion approfondie du choix de l'échelle en fonction des besoins.

Les recherches et expertises de cette année vont déjà dans ce sens. La plupart d'entre elles utilisent le « benchmarking », c'est-à-dire un recensement des expériences dans les régions voisines, avec l'objectif de tirer le meilleur pour la Région wallonne et de s'inscrire dans la dynamique européenne. Les recherches

actuelles intègrent également la nécessité de développer des critères sur base de données quantitatives, même si l'exercice est souvent périlleux et demande d'introduire des nuances prenant en compte les complexités des situations. C'est le cas, notamment, des recherches sur les indicateurs pertinents pour les éco-quartiers et les éco-zonings (lire pages 3 à 6). Celle sur les retombées des parcs économiques en Wallonie débouche plus sur une grille de lecture des impacts selon les acteurs en présence. D'autres études développent des scénarii portant sur 2025 et 2050... Par exemple, celle se rapportant au pic pétrolier analyse la vulnérabilité du territoire en 2025, dans une situation de croissance du prix du pétrole et de risque de rupture

d'approvisionnement, sous l'angle du chauffage, des déplacements et de l'agriculture. La recherche sur la structuration du territoire et ses impacts sur les gaz à effet de serre, après avoir établi le contexte et une analyse de la situation actuelle, proposera une analyse d'impact sur base de différents scénarii pour 2050.

Des ateliers, en petits groupes de travail, ont réfléchi à la façon dont la CPDT pourra contribuer à l'actualisation du SDER, aux liens et interactions possibles entre les différentes recherches, à la valorisation des résultats obtenus et à l'enseignement et à la formation. On le voit, la dynamique est déjà bien installée.



Un des ateliers en petit groupe pour affiner les orientations.

Publications

Nouveautés

Dans chaque édition de la Lettre de la CPDT, un article fait le point sur les dernières parutions. Le catalogue printemps-été 2010 est foisonnant et varié.

Au menu, des notes de recherches et un nouveau Territoire(s) wallon(s). Comme vous le savez déjà, les notes de recherche sont des publications scientifiques qui permettent aux chercheurs de faire le point sur l'état de leurs recherches et publier certains résultats. Ces notes ne sont pas proposées en version papier : elles sont consultables gratuitement sur le site. Elles s'adressent à la communauté scientifique et universitaire mais elles intéresseront les gestionnaires techniques.

De nouvelles notes de recherche



La Note de recherche intitulée « Modélisation de la consommation du chauffage résidentiel en Wallonie », expose, sous la plume de Marc Servais, une méthode

inédite de calcul des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre du chauffage résidentiel en Wallonie. Chiffres à l'appui, elle montre l'intérêt d'une telle méthode pour l'estimation de gain potentiels dans la consommation énergétique de ce secteur en Wallonie. Enfin, elle souligne l'importance d'une approche urbanistique pour la mise en évidence des politiques les plus efficaces et durables en termes d'économie énergétique tout en identifiant les mesures les plus acceptables pour le consommateur, notamment par leur courte durée de retour sur investissement.

La Note de recherche sur « Le Fonds des communes et les activités économiques en Région wallonne » a été produite dans le cadre des recherches sur la mesure des flux et des impacts économiques au niveau local. Caroline d'Andrimont y compare le fonctionnement général de l'ancien et du nouveau Fonds des communes, et du Fonds des Communes germanophones. Elle examine les conséquences d'éventuelles perturbations économiques sur la dotation du Fonds des communes et simule le cas de fermetures d'entreprise à la Hulpe et Oupeye.

A l'heure où le facteur glissera la Lettre de la CPDT dans votre boîte, nous aurons mis en ligne la Note de recherche de Pierre Fontaine, sur la « Stratégie de création et de localisation des parcs d'activités économiques en Flandre ». Cette note présente une analyse détaillée de la stratégie

flamande mise en place dans les années 1990 pour répondre, dans une approche territoriale globale, aux besoins en terrains industriels.

Les actes du colloque 2010

Les actes du colloque 2010 feront l'objet d'une édition de Territoire(s) wallon(s). Le colloque 2010 avait revêtu une importance toute particulière puisqu'il célébrait les dix ans de la CPDT. Dès le lendemain du colloque, nous avons été sollicités par des participants qui souhaitaient accéder aux abstracts et aux enregistrements des communications. Nous espérons que l'édition de ces actes viendra satisfaire l'attente des plus patients.

Les Notes de recherches n'existent pas en version papier. Elles sont directement consultables et téléchargeables sur notre site internet (www.cpdtd.be, onglet « Publications » / « Notes de recherche »).

Le quatrième numéro de Territoire(s) wallon(s), intitulé « La CPDT a dix ans, la Wallonie dans dix ans » est diffusé par le **Service Public de Wallonie - Département de la communication - Place de la Wallonie 1 - B-5100 Namur**

E mail : publications@spw.wallonie.be

Tél : 0800 11 901 - Prix : 10,00 €

Ce numéro est aussi consultable sur notre site et téléchargeable dans son entièreté ou article par article (www.cpdtd.be, onglet « Publications » / « Territoire(s) wallon(s) »)